



Initiative populaire fédérale «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 11 décembre 2015 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 112 876 signatures déposées, 112 191 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Verein «No Billag», Bornstrasse 86, 4612 Wangen bei Olten.

13 janvier 2016

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2014 3855

**Initiative populaire fédérale
«Oui à la suppression des redevances radio et télévision
(suppression des redevances Billag)»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	31 551	129
Berne	18 174	97
Lucerne	4 952	4
Uri	721	0
Schwyz	2 783	0
Obwald	327	0
Nidwald	676	0
Glaris	257	0
Zoug	3 626	0
Fribourg	897	12
Soleure	3 958	20
Bâle-Ville	3 563	10
Bâle-Campagne	4 171	209
Schaffhouse	1 560	11
Appenzell Rhodes-Ext.	1 237	4
Appenzell Rhodes-Int.	239	0
Saint-Gall	9 825	37
Grisons	1 792	11
Argovie	8 826	27
Thurgovie	4 788	17
Tessin	4 033	31
Vaud	1 359	33
Valais	1 373	22
Neuchâtel	1 081	4
Genève	372	7
Jura	50	0
Suisse	112 191	685